

#### Découvrez le nouveau site internet de la Ville de Béthune!



7j / 7 - 24h / 24

Actus, agenda, projets, annuaires... Toute l'info de votre commune en un clic!











## Mars

Foire de Printemps - Grand'Place Du 15 au 31 mars 2019

Association / Présidente :

Les étoiles du cœur / Mme Laëtitia DERUELLE

Place de la Communication Avenue de Rome



Mme DERUELLE Laëtitia 07 67 85 24 16

Dim. 31 - 8h à 18h Vide dressing

Association / Président :

Picasso / M. Jean-Claude THIBAUT

Maison des associations 121, Bd des États-Unis

M. THIBAUT Jean-Claude 03 21 01 50 91 06 42 32 50 24



## **AVRIL**



Du lun. 1er au ven. 5 - 8h à 18h ............ Dépôt-Vente

Association / Présidente :

Femmes Actives / Mme Eveline SALIN

Pas de réservation

Goutte de Lait 6 rue de Dunkeraue



Mme SALIN Eveline 06 01 75 28 98



**Braderie de Commercants** Samedi 6 avril 2019

Organisée par la Maison du Commerce



Carnaval Dimanche 7 avril 2019

Dim. 14 - 8h à 18h ...... Vide-greniers

Association / Présidente :

Dance Floor Béthunois / Mme Sonia SOLER

Boissons et alimentations INTERDITES

Rues de l'Yser. la Deûle et la Marne



Mme SOLER Sonia 06 41 80 02 54

Association / Présidente :

Bien dans mon École / Mme Jennifer HERVET

Rue du Faubourg d'Arras

Mme HERVET Jennifer 06 15 52 19 46

Sam. 27 - 8h à 18h ...... Vide-greniers

Association / Présidente :

Les Beffynoises / Mme Allison DEFLEUR

Emplacement libre, 1€ le mètre Boissons et alimentations INTERDITES

Place de la Communication Avenue de Rome



Mme DEFLEUR Allison 06 15 04 75 90

## MAI

Association / Présidente :

Club Espérance / Mme Francine LESAGE

Emplacement sans réservation. 1€ le mètre Boissons INTERDITES, alimentation sur demande

Place Foch



Mme LESAGE Francine 06 41 80 02 54

Sam. 4 - 8h à 18h Vide-greniers

Association / Président :

Quartier du Mont-Sans-Pareil / M. Sébastien KERCKHOF

1€ le mètre

Boissons et alimentations INTERDITES

Place de Gaulle



M. KERCKHOF Sébastien 06 70 82 07 92

#### Mer. 8 - 8h à 18h ...... Vide-greniers

Association / Président :

Quartier du Jardin Public / M. François ABOUADAOU

5€ les 5 mètres et 2,50€ l'emplacement supplémentaire Boissons et alimentations INTERDITES

Place Foch



M. ABOUADAOU Pascal 06 05 45 39 17



Sam. 18 - 8h à 18h ...... Vide-greniers

Association / Président :

Les Darts du Mac Ewan's 3 / M. Guillaume PATOU

Place de Gaulle



M. PATOU Guillaume 06 50 29 70 19

Dim. 19 - 8h à 18h ...... Vide-greniers

Association / Président :

Béthune Solidarité Loisirs / M. Jean-Pierre GALLET

Priorité aux riverains - Emplacement libre - 1€ le mètre Boissons INTERDITES, alimentation sur demande

Parc du Perroy Rues du Couvent et de l'Université



M. GALLET Jean-Pierre 06 51 25 80 65

## MAI



Ducasse de la rue de Lille - Parc du Perroy Du 17 au 19 mai 2019

Sam. 25 - 8h à 18h Vide-greniers

Association / Président :

Solidarité Mali / M. Antoine HUART

Emplacement libre, 1€ le mètre Boissons et alimentations INTERDITES

0

Place de Gaulle



Mme MOLINA Isabelle 06 32 82 40 83

#### Dim. 26 - 8h à 18h ...... Vide-greniers

Association / Président :

Vélo Club Béthunois / M. Raymond CATEZ

Réservation sur place. 1€ le mètre Boissons et alimentations INTERDITES

Q

Rues des Martyrs et Gambetta



M. CATEZ Raymond 06 62 28 11 65

## JUIN

Sam. 1er - 8h à 18h ...... Vide-greniers

Association / Président :

Association PICASSO / M. Jean-Claude THIBAUT

Avenue de Lisbonne Rues Jean Bart et du Maréchal Ney



M. THIBAUT Jean-Claude 03 21 01 50 91 06 42 32 50 24

Dim. 2 - 8h à 18h ...... Vide-greniers

Association / Président :

Association J.J.T.B / M. Emmanuel BAUDRIN

Priorité aux riverains et réservation sur place - 1€ le mètre Boissons et alimentations INTERDITES

Place Foch



M. BAUDRIN Emmanuel 06 07 94 44 07 06 62 28 11 65



Ducasse du Mont-Liébaut Du 15 au 19 juin 2019

Place de la Communication



## JUIN



Sam. 15 - 8h à 18h ...... Vide-greniers

Association / Président ·

Association ALIM / M. Franck LUCAS

Place de la Communication Rue de Rome



M. PRUDHOMME Jérémy 06 95 61 84 89

#### Dim. 16 - 8h à 18h ...... Vide-greniers

Association / Présidente :

Association La Renaissance de Catorive Mme Michelle DEMAN

Réservé aux particuliers. 1€ le mètre Boissons et alimentations INTERDITES

Place et rue Louis Pasteur, rue Juvenal Bienaimé



Mme DEMAN Michelle Café « Le Neptune » 03 21 56 22 43 06 09 93 32 27

#### Dim. 23 - 8h à 18h ...... Vide-greniers

Association / Présidente :

Les compagnons de la bonne humeur / Mme Fabienne TEILHET

Place de la Communication



Mme TEILHET Fabienne 06 50 48 16 46

#### Sam. 29 - 8h à 18h ...... Vide-greniers

Association / Présidente :

Donneurs de sang bénévoles de Béthune et environs / Mme Frédérique NAULEAU

Emplacement libre. 1€ le mètre Boissons et alimentations INTERDITES

Place de Gaulle



M FORESTIER Richard 03 21 01 32 71 asso.dsb.bethune@gmail.com

#### Dim. 30 - 8h à 18h Vide-greniers

Association / Président :

Association CCPC / M. Raymond CATEZ

Emplacement sans réservation - Priorité aux riverains - 1€ le mètre Boissons et alimentations INTERDITES

#### Cité des Fleurs

Rues des Glaieuls, Oeillets, Coquelicots, Jacinthes, Primevères, Genêts



M. CATEZ Raymond 06 62 28 11 65



## **JUILLET**

Sam. 6 - 8h à 18h ...... Vide-greniers

Association / Présidente :

Au cœur de Sénéchal / Mme Cindy DEBEUGNY

Priorité aux riverains - 1£ le mètre Boissons et alimentations INTERDITES

Résidence Sénéchal



Mme DEBEUGNY Cindy 07 83 84 48 20

Dim. 21 - 8h à 18h ...... Vide-greniers

Association / Président :

Comité des fêtes et animations des Quartiers de Béthune / M. François ABOUADAOU

5€ les 5 mètres et 2,50€ l'emplacement supplémentaire Boissons et alimentations INTERDITES

Place Foch



M. ABOUADAOU Pascal 06 05 45 39 17

Dim. 28 - 8h à 18h ...... Vide-greniers

Association / Président :

T'es un vrai Béthunois si / M. Corentin BRIGE

Place de Gaulle



M. BRIGE Corentin 06 68 78 20 73





Ducasse du 8 TER Du 27 au 29 juillet 2019

AOÛT

Dim. 4 - 8h à 18h Vide-greniers

Association / Président :

Boul'Club St Pry Vauban / M. Patrice BART

Emplacement sans réservation - 1€ le mètre Boissons et alimentations INTERDITES

Place Foch

M. BART Patrice 07 71 14 52 72

Association / Président :

8ter / Cheminots / M. Guilbert GOURDIN

Boissons et alimentations INTERDITES

Place de Paris Quartier des Cheminots



M. GOURDIN Guilbert 06 29 94 56 60

# AOÛT



#### 

Association / Président :

Sports Animations Loisirs Inter Age (ASALIA) / M. Pascal ABOUADAOU

Priorité aux riverains - 1£ le mètre Boissons et alimentations INTERDITES

Rues Roger Salengro, Guynemer, Branly et Saint Exupéry



#### 

Association / Président :

Quartier Jardin Public / M. François ABOUADAOU

5€ les 5 mètres et 2,50€ l'emplacement supplémentaire Boissons et alimentations INTERDITES

Place Foch



M. ABOUADAOU Pascal 06 05 45 39 17

#### Lun. 26 - 8h à 18h

### **BRADERIE de BÉTHUNE**

Pri<mark>orité</mark> aux riverains - 1€ le mètre Boissons et alimentations INTERDITES

0

Centre-Ville



Mairie de Béthune Foires et Marchés 03 21 63 00 00

## **SEPTEMBRE**

#### Dim. 1er - 8h à 18h ...... Vide-greniers

Associations / Présidentes :

Les petites mains de Manessier - Les amis de la rue Ferrer / Mme Micheline DERETZ - Mme Anita DEWOLF

Priorité aux riverains de la rue Ferrer

Parking du lycée André Malraux Rue Ferrer



Mme DERETZ Micheline 06 66 29 90 20



#### Dim. 8 - 8h à 18h ...... Vide-greniers

Association / Président :

Béthune Solidarité Loisirs / M. Jean-Pierre GALLET

Priorité aux riverains - Emplacement libre - 1€ le mètre Boissons INTERDITES, alimentation sur demande

> Faubourg d'Arras, rue de Verdun



M. GALLET Jean-Pierre 06 51 25 80 65

14

## **SEPTEMBRE**

Dim. 15 - 8h à 18h ...... Vide-greniers

Association / Présidente :

Association La Renaissance de Catorive / Mme Michelle DFMAN

1€ le mètre - Emplacement sans réservation Boissons et alimentations INTERDITES

Place et rue Louis Pasteur, Rue Juvenal Bienaimé



Dim. 22 - 8h à 18h Vide-greniers

Association / Présidente :

Enfance Vaillance / Mme Ingrid BEIGNIER

Priorité aux riverains - 1€ le mètre Boissons et alimentations INTERDITES

Place de la Communication



Mme BEIGNIER Ingrid 06 49 85 82 90

Dim. 29 - 8h à 18h Vide-greniers

Association / Président :

Association ALIM / M. Franck LUCAS

Priorité aux riverains - 1€ le mètre Boissons et alimentations INTERDITES



Place de la Communication Rue de Rome



M. PRUDHOMME Jérémy 06 95 61 84 89

## OCTOBRE



**Ducasse de Catorive** Les 5 et 6 octobre 2019

## **NOVEMBRE**



Foire d'Hiver - Grand'Place Du 2 au 10 novembre 2019

Dim. 10 - 8h à 18h et puériculture

Bourse aux jouets

Association / Présidente :

Association « Les BEFFYNOISES » / Mme Allison DEFLEUR

Réservation obligatoire



Salle Victor Hugo



Mme DEFLEUR Allison 06 15 04 75 90



# DÉCEMBRE



## Lesmarchésdenotreville



## **BrocantesetVide-Greniers**

Ces manifestations relèvent de la réglementation relative aux ventes au déballage définies par les articles L. 310-2 et L. 310-5 du code de commerce (chapitres II et V du décret n° 96-1097 du 16 Décembre 1996, titres II et V de la circulaire n° 248 du 16 Janvier 1997).

Obligations imposées aux organisateurs de manifestations publiques en vue de la vente ou l'échange d'objets mobiliers.

La loi du 30 Novembre 1987 relative à la prévention et à la répression de recel et organisant la vente ou l'échange d'objets mobiliers, codifiée par l'article L. 321-7 du code pénal, prévoit la tenue, jour par jour, par l'organisateur de la manifestation, d'un registre permettant l'identification des vendeurs. Ce registre doit être conforme au modèle prévu par l'arrêté du 21 Juillet 1992.

Les articles R. 321-9, R. 321-10 et R. 321-11 du code pénal prévoient de mentionner sur les registres :

- Les noms, prénoms, qualités et domicile de chaque personne qui vend sur la manifestation.
- La nature, le numéro et la date de délivrance de la pièce d'identité produite avec la mention de l'autorité qui l'a établie.
- Si le vendeur est une personne morale (société ou association), l'indication de sa dénomination, de son siège et des noms, prénoms, qualités, domicile du représentant de cette personne morale à la manifestation avec références de la pièce d'identité produite.

Ce registre, coté et paraphé, doit être mis à la disposition des services de contrôle pendant toute la durée de la manifestation et être déposé au plus tard dans le délai de huit jours à la préfecture ou à la souspréfecture du lieu de la manifestation.

Conditions de participation des particuliers.

Les particuliers ne peuvent vendre, dans ces manifestations, que des objets personnels et usagés, comme le rappelle la circulaire du 12 août 1987 relative à la lutte contre les pratiques paracommerciales.

L'accomplissement d'actes de commerce par toute personne physique, qui se soustrayant intentionnellement à ses obligations, n'a pas requis son inscription au registre du commerce et des sociétés ou n'a pas procédé aux déclarations nécessaires, est réputé travail dissimulé en application de l'article L. 324-10 du code du travail et l'article L. 324-9 de ce même code interdit le travail dissimulé.

18



# GRANDE LA BRADERIE

